

COMMUNE de BARBASTE

Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 11

Excusés : 5

Absents : 3

POUR : 15

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ

LE 07 JUILLET à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,
dûment convoqué le 27/06/2025 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame NORMANT Ludivine, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur BART Frédéric, Monsieur PAYEN David, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame DUYNSLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Madame BONA Aurélia (*pouvoir à Madame BEJNA Véronique*),
Monsieur SPECQUE Wilfrid (*pouvoir à Madame TONIN Valérie*),
Madame BOREGO Fabienne (*pouvoir à Madame KALB Marjorie*),
Madame DUCOUSSO Isabelle (*pouvoir à Madame NORMANT Ludivine*),
Madame JAYLES Bernadette (*pouvoir à Madame DUYNSLAEGER Colette*).

Absents :

Monsieur LAZARTIGUES Cyril,
Monsieur ALMEIDA Filipe,
Madame FONT Marine.

Secrétaire de séance : Madame BEJNA Véronique.

Madame Véronique BEJNA membre du bureau de l'association SIL'ART ne participe pas au vote en son nom propre mais vote uniquement au nom de Madame Aurélia BONA dont elle le pouvoir.

DEL : 26/2025**Objet : Décision Budgétaire Modificative 03/2025**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la Délibération 12/2025 du 11/04/2025 relative au Budget Primitif 2025 ;
- VU le document budgétaire 2025 et l'ensemble de ses annexes.

- **CONSIDÉRANT** que l'association SIL' ART a décidé de relancer en 2025 le concours de peinture dans la rue de la Pentecôte;
- **CONSIDÉRANT** que la Commune de Barbaste a traditionnellement fait à cette occasion l'acquisition d'un des tableaux exposés ;
- **CONSIDÉRANT** qu'il convient alors de financer cette acquisition non inscrite au Budget Primitif 2025.

Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- ▶ d'effectuer la modification budgétaire suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	OPERATION		IMPUTATION	MONTANT
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1902	BIENS SOUS JACENTS	21621	+300
	2003	MATRERIEL INFORMATIQUE	2183	-300
TOTAL				0

La Secrétaire de séance, Véronique BEJNA

La Maire, Valérie TONIN



AR Prefecture

047-214700213-20250707-26DEL2025-BF
Reçu le 08/07/2025

La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme